**Ligue de Ball Trap Région Sud – PACA.**

**Emetteur :** Antoine Santoni

**Date :** 27/01/2023

**Objet :** Compte-rendu de l’assemblée générale du 21/03/2023

**Participations des clubs :**

Le président Eric Martel remercie les personnes présentes à la réunion et énumère les personnes absentes « excusées ».

**Mot du président :**

Le président présente ses vœux à l’assemblée pour cette nouvelle année.

**Remerciements :**

Le président remercie le comité régional, les présidents de club, les arbitres, le web master et l’ensemble des participants pour le bon fonctionnement de notre ligue tout au long de l’année. Il remercie aussi le club de Signes pour la mise à disposition du barnum ainsi que pour son café sympathique.

**Minute de silence :**

Une minute de silence est requise pour nos défunts. Avec un mot du président pour notre ami Didier SEMPE décédé à l’âge de 43 ans dans des conditions très particulières.

**Approbation des comptes de l’AG 2022**

Le président présente les comptes de la ligue qui sont approuvés.

Contre : 0, Abstention : 0, Pour : l’unanimité.

**Rapport financier :**

Présentation du rapport financier par le président qui est immédiatement approuvé à l’unanimité.

Contre : 0, Abstention : 0, Pour : l’unanimité

**Rapport Moral d’activité**

**Résultats sportifs :**

Comme l’an passé les sportifs ayant obtenu en 2022, un podium national ou international & les Clubs France, se voient attribuer la gratification de 150 €, les chèques, au nom de chacun des sportifs sont remis aux présidents des clubs.

**Championnats de ligue :**

Eric Martel précise, pour les clubs désireux d’obtenir une compétition de notre championnat de ligue, que ces derniers devront prendre à leur charge, avec un personnel compètent, la gestion du logiciel HKTRAP, car notre ami Jose Ramos abandonne « le poste informatique et communication ».

A la demande des présidents de club, pour les championnats de la ligue 2023, la ligue reversera au club une dotation d’une valeur de 100€ à valoir en plateaux ou série pour le premier de chaque catégorie et ce pour l’année en cours.

La demande est approuvée à : contre : 0, abstention : 0, pour : l’unanimité.

**Licences Journalières**

Il est rappelé, comme l’an passé, concernant les autorisations de tir, que « chaque club » est responsable et doit consulter le site de la FFBT avant d’établir une autorisation de tir.

Pour ce qui concerne les **tireurs handicapés** deux possibilités sont mises en évidence.

1/ Le tireur qui se présente en précisant qu’il est handicapé ou pour le tireur dont le handicap est visible « certificat médical à l’appui » doit passer devant une commission de la FFBT pour définir le degré du handicap avant de pouvoir pratiquer le tir et donc avoir une autorisation de tir journalière. Il faut noter que les handicapés en chaise roulante ne sont autorisés à pratiquer que la discipline FU.

2/ Pour les handicapés qui ne présentent pas un handicap visuel et dans le cas où l’intéressé ne déclare pas son handicap, les présidents de Club, ne sont pas tenus pour responsables. Dans ce cas il est considéré comme tireur lambda et peut pratiquer avec une autorisation de tir journalière (maxi 2/ an) jusqu’à preuve du contraire.

**Arbitre régional.**

Nous sommes toujours à la recherche d’arbitres régionaux, le président demande au club, comme l’année passée, de faire le nécessaire pour avoir des arbitres de club afin de mieux gérer les compétitions de notre région.

Pour motiver l’arbitrage et vu que tout augmente, le montant de l’indemnité de 90€ est porté à 120€ pour l’année 2023 et voté à : Contre : 1, Abstention : 0, Pour l’unanimité -1contre.

**Responsable des arbitres régionaux 2023**

Notre ami Michel Beltramo abandonne la responsabilité d’arbitre régional. Pour cette année nous pensons qu’il y aura des dérogations pour le remplacer mais ceci est à vérifier auprès de notre fédération.

**Ecole de tir**

Thierry Berthet nous informe que pour les écoles de tir, des stages ont eu lieu en 2022 :

1 en Côte d’azur « BTC Vence », 1 en Provence « BTC Martigues ».

Eric Martel le remercie tout en lui précisant qu’à l’avenir il aimerait avoir les plannings de stage pour approbation.

**Site PACA**

Comme l’an dernier, pour la communication sur notre site Web, il est demandé aux présidents de club de la région de se mettre en relation avec Michel Enjolras qui est notre référent en la matière.

**Club de Salerne** Président Patrick LAUGIER.

Eric Martel informe les présidents de clubs qu’un prêt sans intérêt sera établi au club de Salernes afin que ce dernier puisse renouveler l’ensemble de tir FU de son stand. Bien sûr certains documents seront à pouvoir par le stand de Salernes au travers de son président Patrick LAUGIER présent à notre réunion.

Il précise aussi que ce prêt est possible grâce à notre épargne sans laquelle nous ne pourrions pas aider les club.

**Information importante « Le fer et le Plomb »**

En ce qui concerne les nouvelles réglementations pour le remplacement du plomb par les billes d’acier notre ami et avocat Jean Paul PELISSIER se tient à votre disposition pour tous renseignements utiles ou complémentaires.

Port :06.19.47.77.60 - Mail : maitrepelissier@hotmail.fr

**Questions Diverses**

A la question posée, « un tireur licencié FFBT peut-il tirer sur une compétition FF Tir, » la réponse est non, à moins qu’il ne possède une licence FF Tir ou que le club ait une assurance spécifique comme le pratique les clubs non affiliés.

**Calendriers 2023 de la ligue :**

Voir la pièce jointe au rapport

**Clôture de l’AG** à 12h00